



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones urbaines

Question écrite n° 111375

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement des plantations d'arbre par les particuliers dans les départements très urbanisés. En effet, il convient de noter que nos concitoyens souhaitent voir le nombre d'arbres augmenter dans leur cadre de vie, pour le rendre plus attrayant dans les villes où ils demeurent. Il conviendrait donc de promouvoir des opérations locales. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au développement des plantations d'arbres par les particuliers dans les départements très urbanisés. En effet, le besoin de nature est constitutif de la ville, et plus encore de la ville dense. Les arbres participent au bien-être de nos concitoyens et à la qualité de leur cadre de vie. Au-delà des possibilités techniques liées à la disponibilité foncière des particuliers, notamment dans l'urbanisation dense, ce besoin de nature doit être satisfait par les politiques publiques. La présence des arbres en ville, qui permet d'assurer les conditions d'équilibre entre bâti et végétation, relève pour une grande partie de la planification, compétence des élus communaux. Si les communes, selon leur contexte, ne peuvent offrir un cadre suffisamment verdoyant à leur concitoyen, l'offre d'espaces boisés ou récréatifs doit être développée à une échelle supracommunale, au travers par exemple de parcs naturels urbains ou de forêts périurbaines. La répartition des espaces verts relève en outre souvent d'une échelle départementale, voire régionale, et ce particulièrement pour l'Ile-de-France. Les élus locaux, à toutes les échelles des territoires, disposent donc des compétences et de nombreux outils tant réglementaires que financiers pour mener des politiques en la matière, politiques que le ministère de l'écologie et du développement durable soutient pleinement et qu'il s'efforce de promouvoir. Ainsi et à titre d'exemple, c'est pour soutenir ces initiatives que le ministère de l'écologie et du développement durable a attribué le prix du paysage 2006 au parc la Deûle, vaste parc périurbain dans l'agglomération lilloise qui compense le déficit en espace vert de ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111375

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12320

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2414